

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUIN 2016

Le vingt huit juin deux mil seize, à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELIER, Maire.

**Etaient présents** : M. Gilles SELIER, Mme Anne-Marie PAULET, Mme Odile DESMONTIER, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, Mme Amandine GATEL, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, M. Jacques-André LANOIZELET, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN, M. Roger PIERRE, Mme Catherine ASSEMAT, M. Sylvain LECHAUVE, M. Richard RENAULT, Mme Céline DEHAN, Mme Line COTTIN, M. Stéphane CARIOU.

**Excusés** : M. Maxim AMPE (a donné procuration à Mme Amandine GATEL), Mme Bernadette MOREL (a donné procuration à M. Gilles SELIER), M. Thomas MASSET, Mme Virginie DUMANGE (a donné procuration à Mme Raymonde DUMANGE), M. Philippe COFFIN (a donné procuration à M. Roger PIERRE).

**Secrétaire de séance** : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

Monsieur le maire ouvre la séance en demandant aux membres du conseil municipal de retirer les points suivants :

- .3- CSR : non reconduction de la convention d'objectifs au 01 janvier 2017, dans le cadre de la politique éducative « secteur enfance et jeunesse » et décision de création d'un service communal « animation enfance-jeunesse ».
- .6- Subvention exceptionnelle Association PAINT BALL/APSN.

Il donne la parole à Mme ANNERAUD POULAIN qui expose les obligations légales dues par la commune en cas de reprises des activités en lieu et place du centre Social Rural.

Par vote à main levée, à la majorité des présents : 5 voix contre (Mmes COTTIN, ASSEMAT, M. COFFIN, PIERRE, LECHAUVE), les points n° 3 et 6 sont retirés de l'ordre du jour, pour un complément d'informations de ces dossiers.

La parole est donnée au public et les sujets suivants sont abordés (18 heures 40):

- Demande de mise en place de poubelles rue du Puiseau et rue de Crépy.
- Observations sur les exposés financiers mensuels transmis avec le bulletin local.
- Observations sur la convention de partenariat pour la réalisation de la voirie entre Nanteuil le Haudouin et Silly le Long.
- Exposé sur les événements climatiques et inquiétudes exprimées sur les risques d'inondations au parc des écoles.
- Regrets sur le fait que la commission école ne se soit pas réunie plus fréquemment.
- Observations quant à l'augmentation du coût financier supporté par les familles dont les enfants sont transportés vers les lycées (participation de la région en baisse).
- Demande de prise de décision par rapport aux activités du Centre Social Rural.
- Précisions quant aux responsabilités des riverains pour l'entretien de la Nonette. (Une demande sera adressée au Syndicat de la Nonette, pour que la population soit informée lors d'une réunion publique).

- Le public déplore les actes d'incivilités et l'insécurité dans Nanteuil le Haudouin.
- Demande de délocalisation des réunions du conseil municipal, pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Regrets des propos et de l'ambiance ressentis par l'ensemble des élus, pendant les conseils municipaux.
- Remarques quant aux travaux à réaliser sur l'église.

Après appel nominatif des présents, la séance du conseil municipal est ouverte et la parole est donnée à l'opposition (19 heures) :

Après les déclarations de M. Roger PIERRE, les demandes et réclamations suivantes sont formulées ci-après :

- Précisions sur l'envoi des convocations aux membres du Conseil Municipal, au moins dix jours avant la séance, pratique qui n'est pas à l'origine des membres de l'opposition.
- Publication des délibérations sur le site de la commune.
- Transcription en image des débats.
- Regrets que le compte rendu soit un relevé de décisions.

## **ORDRE DU JOUR :**

**1-** Après quelques observations, le compte rendu du 23 mai 2016 est approuvé à la majorité des élus (1 abstention M. Sylvain LECHAUVE et 4 voix contre : Mmes Line COTTIN et Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE et Philippe COFFIN).

### **2- Médiathèque communale, décision de désaffectation :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les documents de la médiathèque étant propriété communale, certaines démarches administratives sont nécessaires avant de les éliminer.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (04 abstentions Mme Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE, Philippe COFFIN, Sylvain LECHAUVE, 1 contre Mme Line COTTIN), le conseil municipal donne un avis favorable au service médiathèque, sous contrôle de la bibliothèque départementale, pour procéder à la régulation des collections, c'est-à-dire à l'élimination de certains documents obsolètes.

Ces documents seront cédés gratuitement à une institution ou à une association, ou à défaut détruits mais si possible, en étant valorisés comme papier à recycler.

### **4- Autorisation du conseil municipal d'aliéner le véhicule RENAULT Master à hauteur de 5000 euros (régularisation) :**

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 23 avril 2014 (délibération 2014/28) le conseil municipal a accordé par délégation « ... De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à hauteur de 4 600.00 euros... ».

Il s'avère que Madame le Trésorier demande de procéder à la régularisation administrative par délibération spécifique, la vente du Renault Master qui a été cédé au garage Renault de Crépy en Valois, pour la somme de 5000 euros.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (Mmes Line COTTIN, Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE, Philippe COFFIN et sylvain LECHAUVE ne prennent pas part au vote), l'assemblée décide de l'établissement de cette délibération spécifique.

## 5- DM N°2 : modification des écritures de cession (opération d'ordre) :

				Dépenses		Recettes	
				Diminution de Crédit	Augmentation de Crédit	Diminution de Crédit	Augmentation de Crédit
<b>Fonctionnement</b>							
675-01	Valeur Cptable immo cédées	ch	042	99307,30			
6761-01	Diff sur réalisat° positive	ch	042	7710,97			
6811-01	Dot aux amort, immo corporelles	ch	042		107018,27		
775-01	Produits des cessions immo	ch	77			44422,00	
7761-01	Diff sur réalisat° positive	ch	042			62596,27	
7788-01	Produits except divers	ch	042				62596,27
7788-01	Produits except divers	ch	77				44422,00
<b>Total</b>				<b>107018,27</b>	<b>107018,27</b>	<b>107018,27</b>	<b>107018,27</b>
<b>Investissements</b>							
28188-01	Autres immo corporelles	ch	040				7710,97
192-01	Plus ou moins value	ch	040			7710,97	
192-01	plus ou moins value	ch	040	62596,27			
13911-01	Etat et Ets nationaux	ch	040		62596,27		
<b>Total</b>				<b>62596,27</b>	<b>62596,27</b>	<b>7710,97</b>	<b>7710,97</b>

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (Mmes Line COTTIN, Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE, Philippe COFFIN, Sylvain LECHAUVE, ne prennent pas part aux votes), l'assemblée décide de l'établissement de cette modification.

## 7- Autorisation donnée au Maire pour signature d'un marché passé après appel d'offres ouvert : Fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et le portage de repas à compter du 01 septembre 2016 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la procédure d'un marché passé après appel d'offres ouvert, pour la fourniture de repas en liaison froide, tant pour le restaurant scolaire que le portage de repas, à compter du 01 septembre 2016.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des travaux de la commission d'appel d'offres, régulièrement convoquée et qui a retenu la société.

Par vote à main levée à l'unanimité des présents, l'assemblée décide de retenir « QUADRATURE RESTAURATION » et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet engagement.

## 8- Création d'un jardin du souvenir cimetière communal : Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

Monsieur le Maire expose qu'en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), art R 2223-9, R 2213-39 et R 2236-6, le conseil municipal doit décider de « l'affectation d'une partie du cimetière à la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation ».

Il s'agit de réaliser un « jardin du souvenir » aménagé de telle sorte qu'il puisse rappeler le souvenir des défunts, dont les cendres y sont dispersées.

Le CGCT impose désormais un règlement strict en la matière ; la commune se devant de disposer d'un site de dispersion afin de répondre à la norme.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents (2 abstentions : Mmes Line COTTIN, Catherine ASSEMAT, 03 voix contre MM. Roger PIERRE, Philippe COFFIN et Sylvain LECHAUVE), le maire est autorisé à solliciter les services de l'Etat, afin d'obtenir une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2016, afin de réaliser cette opération au cimetière communal, pour un montant de 1 525,00 euros HT, soit 2 418,00 euros TTC.

#### **9- Elaboration du Plan d'Occupation des Sols : marché complémentaire :**

Monsieur le Maire expose que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été confiée au cabinet D+H Architecture Environnement, groupement Atelier 15. Le marché initial a été signé le 22 février 2011, en procédure adaptée dans le cadre du code des marchés publics (article 28 du code des marchés publics). Le montant initial s'élève à 38 223,00 euros HT, soit 45 714,71 euros TTC.

Le cabinet D+H a réalisé des travaux de cession en raison d'une demande de l'administration pour une évaluation environnementale et pour des réunions supplémentaires qui ont fait suite au changement de l'équipe municipale, sur un total de 14 réunions avec Mme Nathalie HEBERT et M. Xavier FRANCOIS.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité des présents, le conseil municipal est invité à accepter sous la forme d'un marché de régularisation la facturation d'une somme de 16 100,00 euros HT, soit 19 320,00 euros TTC.

#### **10- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable 2014 :**

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable, qui sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

La prochaine réunion du conseil municipal sur l'approbation du plan Local d'Urbanisme se déroulera le 12 juillet à 19 heures 30, en mairie.

Sans autre question, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 37.

Le Maire,  
Gilles SELLIER